



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ENTREPREND UN PROCESSUS DE CONSULTATION DANS LE CADRE DU LIVRE VERT SUR LA FORÊT

**Montmagny, le 26 février 2008.** – Le 14 février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchar, a rendu public le *Livre vert sur la forêt*. Dans ce document, *La forêt, pour construire le Québec de demain*, le gouvernement propose un nouveau modèle de gestion forestière pour le Québec.

C'est dans ce contexte que le ministre a confié le mandat à la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ), d'organiser le processus de consultation sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

À cet effet, les citoyens, les associations, les municipalités, les organismes et les entreprises sont conviés à participer à l'une ou l'autres des quatre séances de consultation, qui auront lieu du **10 au 14 mars 2008** en Chaudière-Appalaches.

#### CONSULTATION PUBLIQUE

**MRC :** La Nouvelle-Beauce, Lotbinière et Lévis

**Date :** 10 mars 2008

**Heure :** 19 h à 21 h

**Lieu :** Manoir de Tilly, Saint-Antoine de Tilly

**MRC :** Bellechasse et Les Etchemins

**Date :** 11 mars 2008

**Heure :** 19 h à 21 h

**Lieu :** Manoir du Lac-Etchemin, Lac Etchemin

**MRC :** Beauce-Sartigan, L'Amiante et Robert-Cliche

**Date :** 12 mars 2008

**Heure :** 19 h à 21 h

**Lieu :** Georgesville, Saint-Georges

**MRC :** Montmagny et L'Islet

**Date :** 13 mars 2008

**Heure :** 19 h à 21 h

**Lieu :** Restaurant L'Entre-gens, Montmagny

Par ailleurs, il vous est possible de transmettre vos commentaires à la CRÉ en déposant un mémoire avant le **14 mars 2008**. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, consultez le site Internet de la CRÉ à l'adresse suivante : [www.chaudiere-appalaches.qc.ca](http://www.chaudiere-appalaches.qc.ca) .

Notons que la CRÉ devra rédiger un rapport de consultation présentant la position régionale sur le Livre vert et le transmettre au ministre, au plus tard le **28 mars 2008**. Ainsi, pour la réalisation de cette partie du mandat, la CRÉ fera appel aux membres récemment nommés de la **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)** afin que des propositions régionales soient déposées.

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source : Sylvie Fortin  
Conseillère en communication  
Courriel : [sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca](mailto:sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca)

Information : Amélie Gilbert  
Conseillère à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire  
Tél. : 1.418.248.8488